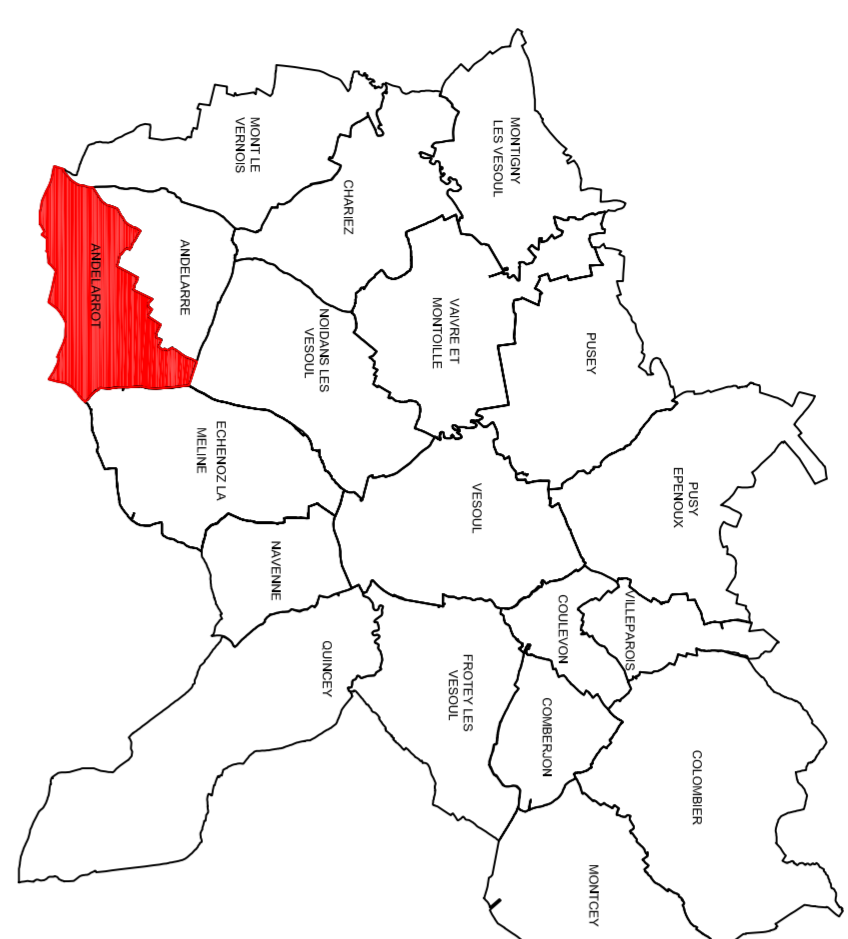
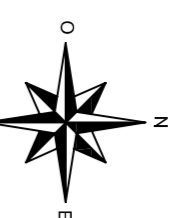




DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAÛNE
PLAN LOCAL D'URBANISME
PLAN DE ZONAGE
Approbation Juin 2013

ANDELARROT

Echelle : 1 / 5 000



cadastre 2011

Legende réglementaire :

UAa Attention de la zone

Zones sensibles de développement urbain

Emplacement réservé

Espaces vert protégés à protéger au titre de L. 124-1-4-2° au titre de l'urbanisme

Marque de recul imposé aux constructions
Perte de 10% de la surface de plan
pour la voirie nationale ou départementale
ou une limitation de hauteur de 2m

Perte de 10% de la surface de plan
pour la voirie nationale ou départementale
ou une limitation de hauteur de 2m

Perimètre de ZAO

Perimètre de ZAO

Perimètre de prise en considération de l'étude de projet de déviation de la RN19

Perimètre de prise en considération de l'étude de projet de déviation de la RN19

Zone 1AU : secteur à vocation résidentielle permettant la réalisation d'habitat intermédiaire
Zone 1AU1 : secteur à vocation résidentielle
Zone 1AU2 : secteur à vocation résidentielle, faisant l'objet d'une opération d'aménagement
Zone 1AU3 : secteur à vocation résidentielle, faisant l'objet d'une opération d'aménagement sur le cadre des Cibles à Montoye
Zone 1AU4 : futur secteur d'habitat

Zone 2AUX : réserves d'urbanisations futures à vocation économique

Zone A : zone à vocation agricole

Zone A1 : secteur correspondant aux habitations isolées

Zone A2 : zone à vocation agricole

Zone A3 : zone à vocation agricole

Zone A4 : zone à vocation agricole

Zone A5 : zone à vocation agricole

Zone A6 : zone à vocation agricole

Zone A7 : zone à vocation agricole

Zone A8 : zone à vocation agricole

Zone A9 : zone à vocation agricole

Zone A10 : zone à vocation agricole

Zone A11 : zone à vocation agricole

Zone A12 : zone à vocation agricole

Zone A13 : zone à vocation agricole

Zone A14 : zone à vocation agricole

Zone A15 : zone à vocation agricole

Zone A16 : zone à vocation agricole

Zone A17 : zone à vocation agricole

Zone A18 : zone à vocation agricole

Zone A19 : zone à vocation agricole

Zone A20 : zone à vocation agricole

Zone A21 : zone à vocation agricole

Zone A22 : zone à vocation agricole

Zone A23 : zone à vocation agricole

Zone A24 : zone à vocation agricole

Zone A25 : zone à vocation agricole

Zone A26 : zone à vocation agricole

Zone A27 : zone à vocation agricole

Zone A28 : zone à vocation agricole

Zone A29 : zone à vocation agricole

Zone A30 : zone à vocation agricole

Zone A31 : zone à vocation agricole

Zone A32 : zone à vocation agricole

Zone A33 : zone à vocation agricole

Zone A34 : zone à vocation agricole

Zone A35 : zone à vocation agricole

Zone A36 : zone à vocation agricole

Zone A37 : zone à vocation agricole

Zone A38 : zone à vocation agricole

Zone A39 : zone à vocation agricole

Zone A40 : zone à vocation agricole

Zone A41 : zone à vocation agricole

Zone A42 : zone à vocation agricole

Zone A43 : zone à vocation agricole

Zone A44 : zone à vocation agricole

Zone A45 : zone à vocation agricole

Zone A46 : zone à vocation agricole

Zone A47 : zone à vocation agricole

Zone A48 : zone à vocation agricole

Zone A49 : zone à vocation agricole

Zone A50 : zone à vocation agricole

Zone A51 : zone à vocation agricole

